

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

FB/LR

N°2024-64

OBJET

Dénomination de la salle
événementielle - cinémas

Nombre de membres ayant
assisté à la séance : 13
(+ 2 procurations)

Votes pour : 15

Affiché à la porte de la Mairie :
Le 12 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq juin, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY SOULAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Lary Soulan, sous la Présidence de **Monsieur André MIR, Maire**.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 mai 2024

PRÉSENTS : MM. André MIR - Philippe AIZIER - Jacques SALAT - René DARAN - Christophe BOURREC - Alain DEDIEU - Hélène GUIOUNET - Jacques ROCA - Marie-Pierre FORGUE SUPERBIE – Sophie REY - Daniel GASPA - Jean-Henri MIR - Nicolas HERQUÉ.

Étaient représentées : Madame Aline NARS (donne procuration à Monsieur André MIR – Madame Marie-Françoise VIDALON (donne procuration à Madame Sophie REY).

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de treize et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Communes, procédé immédiatement après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Jean-Henri MIR** ayant obtenu au scrutin secret la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Rapporteur : André MIR, Maire.

La salle événementielle à usage de spectacle vivant et d'évènements d'entreprise et les deux cinémas situés rue Corps Franc Pommiès, dont les travaux d'aménagement sont en cours ne sont pas encore dénommés.

Il convient donc de les dénommer.

Notre office de tourisme était en charge de la consultation pour le nommage du futur espace événementiel de Saint-Lary-Soulan, consultation qui a récolté soixante-six propositions.

L'information de cette consultation anonyme a été relayée par la presse et la radio. Elle a été envoyée aux socio-professionnels, partenaires, élus, membres du comité de direction de l'office de tourisme.

Des artistes et techniciens d'organisations partenaires de la commune, experts dans les domaines culturels, artistiques, de la communication ou du tourisme, ont été consultés afin d'obtenir leurs avis et des propositions complémentaires.

Les noms retenus ou proposés se référaient à quatre thèmes dont le lieu d'échange, de partage, d'arrivée et de départ, la lumière, l'ancrage géographique et enfin la référence à un artiste en lien avec le cinéma, la littérature, le spectacle vivant.

../..

Dans le droit fil de notre dernière réunion informelle du 25 mai dernier où un consensus s'est dégagé à cette occasion, je vous propose de dénommer le futur espace événementiel de Saint-Lary Soulan, **Espace Lumière**.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Oui l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

Décide :

- De dénommer le nouvel espace événementiel de Saint-Lary Soulan, **Espace Lumière**.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme.
Fait à Saint-Lary-Soulan, le 5 juin 2024



Le Maire,


André MIR